

MAIRIE  
DE  
VAUJANY  
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95

Télécopie 04 76 80 78 37



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE

**Arrêté municipal portant interdiction du ramassage  
des myrtilles sur le territoire de la commune de  
Vaujany jusqu'au 15 août**

**Le Maire de la commune de Vaujany**

*Vu le code rural relatif à la protection de la nature et notamment ses articles L212-1, R212-8 et suivants,*

*Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,*

*Vu l'arrêté ministériel du 04 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Région Rhône-Alpes complétant la liste nationale,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2010 portant protection des espèces végétales sauvages dans le département de l'Isère,*

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Afin de prévenir la disparition des spécimens sauvages de myrtilles, le ramassage est strictement interdit sur le territoire de la commune de Vaujany, du 01 juillet au 15 août inclus. La date d'interdiction sera révisée chaque année si besoin.

Le ramassage est limité aux besoins familiaux (1kg par personne et par jour).

**Article 2 :**

Des panneaux signalant cette interdiction seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 3:**

Toute infraction aux présentes dispositions sera passible de sanction définie aux articles L215-1 et suivants du livre II du code rural.

**Article 4 :**

Le Maire, le Commandant de la gendarmerie de Bourg d'Oisans, les agents de l'Office National des Forêts, les Agents de l'Office National de la chasse sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Vaujany, le 02/05/11

Le Maire

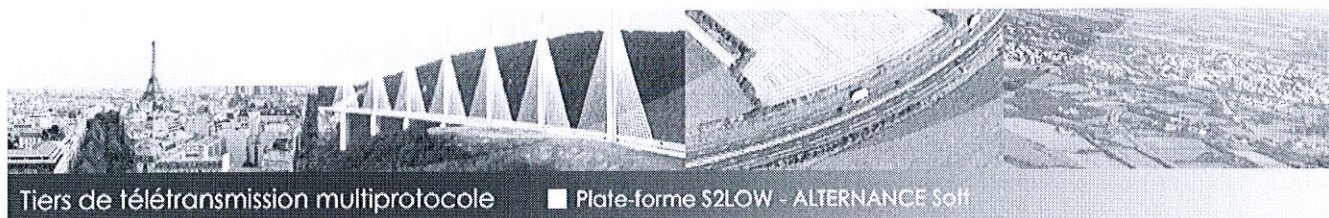
Ampliation à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie
- ONF et ONC



Yves GENEVOIS

Transmis en Préfecture le 04/05/11



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : Mairie de

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Arretes reglementaires
Numéro de l'acte:	11_46
Date de la décision:	2011-05-02 00:00:00+02
Objet:	Arrêté municipal portant interdiction du ramassage des myrtilles sur le territoire de la Commune de Vaujany jusqu'au 15 août
Classification matières/sous-matières:	8.8.4
Identifiant unique:	038-213805278-20110502-11_46-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213805278-20110502-11_46-AR-1-1_0.xml	text/xml	929
nom de original: Arrêté n°11-46.pdf	application/pdf	642857
nom de métier: 038-213805278-20110502-11_46-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	642857

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mai 2011 à 10h39min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mai 2011 à 10h40min31s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 mai 2011 à 10h40min54s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	4 mai 2011 à 10h41min44s	Recu par le MIOCT le 2011-05-04